

# **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

## **RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES**

### **28 novembre 2023**

#### **I. INTRODUCTION**

1. J'ai le plaisir de présenter mon rapport pour 2023 à l'Assemblée des Parties. Il s'agit également du dernier rapport de mon premier mandat en tant que Directrice générale.
2. Comme je l'ai indiqué dans mon premier rapport à l'Assemblée en 2020, mon objectif en prenant mes fonctions était de positionner l'OIDD en tant qu'agent principal du changement dans le domaine de l'état de droit et de la justice et, par conséquent, de renforcer la portée de ses diverses contributions à l'effort mondial pour construire des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives.
3. L'année écoulée, comme pour les trois précédentes, a été une rude épreuve pour l'état de droit, la justice et les droits de l'homme dans le monde. Nous avons assisté à une avalanche de crises, notamment la multiplication des conflits et des coups d'État, les effets dévastateurs du changement climatique, une insécurité alimentaire massive, des inégalités croissantes et les effets persistants de la pandémie de Covid-19. Ces effets combinés ont sapé des décennies de progrès et mis en péril la paix et le développement durable.
4. Selon le dernier rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, les progrès du Programme 2030 sont nettement en retard, car nous n'avons atteint que 15 % des cibles. En 2022, pour la cinquième année consécutive, la plupart des pays ont régressé en matière d'état de droit. Depuis 2015, 68 % des nations ont reculé en ce qui concerne les mesures visant à limiter les pouvoirs du gouvernement ; 62 % en ce qui concerne les mesures de lutte contre la corruption ; et 76 % en ce qui concerne les droits fondamentaux.
5. Face à ces crises mondiales, je suis fermement convaincue que le mandat de l'OIDD est plus pertinent que jamais. Malgré les nombreux défis de ces quatre dernières années, j'ai le plaisir d'annoncer que l'OIDD a réalisé des progrès significatifs dans l'accomplissement de son mandat.
6. Notre approche, qui combine la programmation, la recherche et le plaidoyer politique, nous a permis de positionner l'OIDD comme un catalyseur pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable et un défenseur clé de l'état de droit et de l'objectif 16. Trois principes directeurs - l'intégration, l'inclusion et l'innovation - sont au cœur de notre travail.
7. La plupart des activités de l'OIDD se déroulent dans des contextes fragiles et touchés par des conflits, mais l'Organisation continue de soutenir ses partenaires partout dans

le monde en appliquant des solutions fondées sur l'état de droit pour faire face à ces crises urgentes.

8. Nous avons continué à développer notre expertise en renforçant le lien entre l'état de droit et nos domaines thématiques prioritaires (sécurité alimentaire, justice climatique, droit de la santé et développement économique inclusif).
9. Au cours de l'année écoulée, l'OIDD a publié plusieurs importants supports de connaissances sur des sujets tels que la justice coutumière et informelle, la sécurité alimentaire et la préparation et la réponse aux pandémies, soulignant la contribution de son mandat au projet mondial de construction de la paix et de réalisation du développement durable.
10. Nous avons défendu l'état de droit dans des forums politiques importants, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme, le Forum politique de haut niveau, le groupe de travail anticorruption du G-20, la réunion d'évaluation du FSS +2 des Nations Unies, la COP 27 et le Sommet africain sur le climat.
11. Nous avons investi dans notre personnel nos systèmes afin d'obtenir de meilleurs résultats, accroître l'efficacité et atteindre nos objectifs stratégiques. Nous avons renforcé notre base de ressources en donnant la priorité aux activités de soutien afin de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux.
12. Cette année marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'OIDD (initialement IDLI). À cette occasion, une série d'activités sont prévues pour promouvoir l'OIDD et sa vision, et pour évaluer l'intérêt de toutes les parties prenantes susceptibles de devenir de nouveaux membres ou partenaires.
13. Je voudrais exprimer ma sincère gratitude pour votre dévouement inébranlable à la mission de l'OIDD et pour le soutien que j'ai reçu en tant que Directrice générale. Ma gratitude va à toutes les Parties membres, et en particulier aux membres de la Commission permanente et du Comité d'audit et de finance, pour leurs conseils et leur engagement envers l'OIDD. Nous remercions nos partenaires qui ont accordé la priorité à l'état de droit dans leurs pays et qui ont fourni une aide au développement en cette période de troubles et d'incertitude économique. Je tiens également à remercier mes collègues de l'OIDD qui travaillent sans relâche dans des contextes difficiles partout dans le monde. Sans eux, les résultats présentés ci-dessous n'auraient pas été possibles, et leur sécurité reste ma priorité absolue.

## **II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE : PROGRAMMES, POLITIQUE GÉNÉRALE, RECHERCHE ET PLAIDOYER**

14. Au cours de la période sous revue, nous avons avancé dans la réalisation des six objectifs stratégiques du [Plan stratégique 2021-2024](#). Ce plan repose sur notre engagement à placer les besoins des personnes au cœur des systèmes de justice et à

faire de l'état de droit un moteur de la paix, des droits de l'homme et du développement durable.

15. La force de l'OIDD réside dans son approche intégrée, qui combine la recherche, l'apprentissage, la programmation sur le terrain et le plaidoyer politique. Elle nous permet de maximiser notre contribution à une réponse fondée sur l'état de droit aux défis de la paix, de la justice et du développement.
16. Dans le cadre de l'objectif stratégique n° 1, nous avons continué à plaider en faveur de systèmes de justice efficaces, inclusifs et centrés sur les personnes. Nos priorités ont été l'autonomisation juridique et l'accès à la justice, les réformes juridiques et institutionnelles et la justice pour les femmes et les filles.
17. En ce qui concerne l'objectif stratégique n° 2, qui vise à promouvoir l'état de droit en tant que moteur du développement durable, des progrès significatifs ont également été réalisés. Nous avons continué à développer des initiatives sur le développement économique inclusif, la justice climatique, l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et la santé.

### **Des systèmes de justice plus efficaces et qui répondent mieux aux besoins des personnes**

#### *Donner les moyens d'agir aux personnes en quête de justice*

18. Dans le cadre de l'objectif stratégique n° 1, l'OIDD travaille à partir de la base pour fournir aux personnes un accès à la justice et des moyens de faire valoir leurs droits humains. Pour ce faire, nous encourageons la sensibilisation au droit, fournissons une aide juridique et d'autres services de soutien, nous nous engageons dans les systèmes de justice coutumiers et informels et nous prônons la prise de décision participative.
19. Malgré le rétrécissement de l'espace public et la surveillance accrue exercée par les autorités *de facto*, l'OIDD a maintenu sa présence en **Afghanistan**. Notre principal objectif est de soutenir les personnes en quête de justice, en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables, par l'intermédiaire de prestataires de services non étatiques et de systèmes de justice communautaire. L'OIDD a mené une évaluation du contexte du secteur judiciaire dans l'ensemble du pays afin de déterminer son état actuel, y compris le rôle des acteurs de la justice coutumière et informelle (JCI), le statut de l'accès des femmes à la justice et la situation des avocats de la défense.
20. L'OIDD a continué à développer l'Observatoire de l'état de droit en Afghanistan (ARLO), une plateforme en ligne qui recueille les développements récents dans le système de justice du pays pour les prestataires non étatiques qui fournissent des services de justice. Une section d'apprentissage en ligne est en cours d'intégration dans la plateforme afin de proposer des cours en ligne aux acteurs de la société civile. Suite à une série d'évaluations, nous travaillons également au développement des capacités des organisations de la société civile (OSC). Nous avons réalisé un rapport

d'analyse des tendances afin d'évaluer le statut opérationnel des OSC restantes dans le pays et les défis auxquels elles sont confrontées.

21. L'OIDD a renforcé son soutien aux OSC et aux institutions nationales de droits de l'homme en réponse à l'instabilité croissante et au recul démocratique au **Sahel**, mis en évidence par le retrait de la MINUSMA et la crise au Niger. Ces institutions peuvent jouer un rôle important en assurant la surveillance du système de justice pénale et en donnant aux personnes en quête de justice les moyens de dénoncer les violations des droits de l'homme.
22. Au **Burkina Faso**, l'OIDD a formé 91 avocats à l'utilisation des instruments juridiques internationaux dans les procédures nationales et à la saisine des instances internationales. Cent leaders d'opinion, chefs et responsables religieux ont été sensibilisés aux mécanismes d'aide juridique. Nous avons également sensibilisé les journalistes et les membres de la société civile, en particulier les jeunes et les femmes, aux procédures pénales et à l'assistance aux victimes. En outre, l'OIDD a organisé des programmes radiophoniques pour mettre en relation des personnes avec des prestataires d'aide juridique. Ainsi, 190 personnes ont bénéficié de conseils qui ont aidé à résoudre leurs problèmes et à obtenir les documents juridiques nécessaires.
23. Pour relever les défis liés à la sécurité de l'accès à la justice au **Mali**, l'OIDD a soutenu la délocalisation des audiences correctionnelles de Gundam à Tombouctou, ce qui a permis de résoudre 25 % des affaires prévues pour 2023. L'OIDD a facilité une réunion entre le tribunal de Gao et les OSC pour discuter du fonctionnement du système de justice et des difficultés rencontrées par les magistrats dans un environnement sécuritaire instable. Les parties ont convenu de travailler ensemble sur des émissions radiophoniques interactives axées sur l'accès à la justice et les violences basées sur le genre (VBG) afin de sensibiliser le public.
24. L'OIDD a aidé le ministère de la Justice du **Niger** à améliorer la coordination de la chaîne pénale avant la suspension des opérations en juillet. Elle a également travaillé avec l'Agence nationale d'aide juridique et judiciaire pour fournir une aide juridique à 563 accusés, a soutenu des missions judiciaires dans les établissements pénitenciers pour traiter les dossiers qui accusent du retard et réduire la détention prolongée, ce qui a donné lieu à 455 condamnations. L'OIDD a suspendu ses programmes au Niger immédiatement après la crise, mais elle restera impliquée et adaptera ses programmes à l'évolution de la situation.
25. Cette année, l'OIDD a lancé la deuxième phase d'un projet visant à améliorer l'accès à la justice des enfants en **Mongolie**. Cette nouvelle phase se concentre sur la recherche et soutient la mise en œuvre du premier programme en faveur de la réinsertion des mineurs en Mongolie afin de renforcer la protection sociale et la réinsertion des enfants à risque. En outre, l'OIDD a lancé une initiative de renforcement des capacités pour promouvoir la sécurité des enfants sur Internet, en soutenant 470 enfants dans la province de Darkhan-Uul et dans le parc national de Terelj.

26. En **Tunisie**, l'OIDD a renforcé la capacité des avocats et des membres de la société civile à évaluer la constitutionnalité des lois et à préparer des dossiers litigieux stratégiques pour réviser les lois qui violent les droits et libertés constitutionnels, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables. L'OIDD a également soutenu des ateliers sur le développement d'outils de plaidoyer innovants et sur les opportunités de coopération avec les institutions gouvernementales.
27. Le programme de justice communautaire de l'OIDD en **Ouganda** vise à améliorer l'accès à la justice pour les femmes, les enfants et les communautés marginalisées. Son objectif est de soutenir les prestataires de services d'aide juridique. Ainsi, 4 390 personnes vulnérables ont bénéficié d'une aide juridique entre novembre 2022 et septembre 2023, dont 1 040 ont pu résoudre leurs problèmes juridiques dans un délai de trois mois.
28. L'OIDD a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pour produire une note d'information intitulée : [\*Aborder la question de l'apatridie par le biais de l'état de droit\*](#). Cette note d'information sert de boîte à outils aux gouvernements et aux acteurs du développement pour s'engager dans des efforts globaux visant à répondre aux besoins de ce groupe particulièrement vulnérable.
29. Une partie importante de notre action sur l'autonomisation juridique consiste à travailler avec les systèmes de justice coutumière et informelle, qui constituent le principal moyen de résolution des conflits des personnes à l'échelle mondiale. Nous nous efforçons de promouvoir des réformes qui renforcent le respect des droits de l'homme et la protection des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables.
30. L'OIDD a continué à fournir une assistance technique à 19 centres pour la résolution alternative des conflits (ADR) en **Somalie et au Somaliland** et a soutenu trois centres ADR mobiles au Somaliland. Ces centres traitent principalement des litiges civils et des délits mineurs, et soutiennent le respect des droits des femmes et des groupes vulnérables. Au cours de l'année écoulée, ces centres ont traité 7 058 affaires et reçu 2 830 appels par l'intermédiaire du service d'assistance téléphonique. L'OIDD a également contribué à l'élaboration des procédures opérationnelles standard en matière de droits et de protection de l'enfant pour les centres et a formé les arbitres et le personnel sur leur utilisation. Nous participons actuellement à l'élaboration de la première stratégie nationale de résolution extrajudiciaire des conflits.
31. L'OIDD a publié un rapport important intitulé, [\*Diverses voies vers une justice centrée sur les personnes\*](#), au nom du Groupe de travail sur la JCI et l'objectif 16+, une initiative multipartite. Le rapport formule plusieurs recommandations concrètes à l'intention des praticiens et des décideurs politiques et lance un appel à l'action pour accélérer l'accès à la justice pour tous grâce aux systèmes de JCI. J'ai eu le plaisir d'animer l'événement de lancement de haut niveau lors de la Semaine du droit international qui s'est tenue à New York le mois dernier. Parmi les intervenants figuraient le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, le vice-ministre colombien de la Promotion de la justice et le président de la Cour suprême de la République dominicaine.

32. L'OIDD a publié un document sur la [participation et le leadership des femmes dans les systèmes de JCI](#). Cette publication évalue les nombreux rôles que jouent les femmes dans les systèmes de JCI, souligne comment leur implication renforce les femmes et propose des recommandations fondées sur des données probantes pour améliorer la représentation et la participation des femmes au sein des systèmes de JCI.
33. L'OIDD a également répondu à un appel à contributions pour un rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats sur l'autonomisation juridique. Notre contribution a notamment souligné la nécessité pour les initiatives d'autonomisation juridique de s'engager dans les systèmes de JCI, en particulier dans les contextes dans lesquels les personnes les plus marginalisées sont en quête de justice par le biais de ces mécanismes.

*Pour des lois et des institutions au service des citoyens*

34. L'OIDD travaille également de haut en bas avec les institutions judiciaires pour promouvoir une réforme juridique intelligente et améliorer la prestation des services judiciaires essentiels. Nous renforçons les chaînes de justice pénale, soutenons les initiatives de lutte contre la corruption et augmentons l'innovation numérique dans les systèmes judiciaires.
35. Dans le cadre de son programme aux **Bahamas**, l'OIDD s'efforce de renforcer les capacités des acteurs de la justice pénale. Elle aide également le Bureau du Procureur général à élaborer une feuille de route pour une réforme juridique et politique visant à améliorer la transparence institutionnelle, l'intégrité et la responsabilité dans l'administration publique. Elle renforce également la protection des lanceurs d'alerte et la divulgation d'informations au public. En outre, l'OIDD contribue à la rédaction d'un nouveau projet de loi sur le médiateur.
36. Cette année, l'OIDD a lancé un projet visant à améliorer l'accès à la justice en **Gambie**. L'OIDD s'est associé à des institutions locales pour développer des formations spécialisées pour les juges, les magistrats et les procureurs, en travaillant avec la société civile pour sensibiliser les individus à faire valoir leurs droits.
37. Au **Honduras**, l'OIDD a contribué à l'élaboration d'un protocole pour la publication des décisions judiciaires, qui a été adopté par la Cour suprême. En outre, l'OIDD a dispensé une formation à 258 fonctionnaires judiciaires et facilitateurs judiciaires à travers le pays, axée sur la promotion des principes de justice ouverte et la mise en œuvre des meilleures pratiques pour améliorer la transparence au sein du système judiciaire.
38. Le Programme mondial sur la réforme pénitentiaire vise à améliorer la gestion des établissements pénitentiaires, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, grâce au renforcement des capacités. Dans le cadre de ce

programme, l'OIDD a récemment mis en place cinq cours sur l'approche des droits de l'homme dans les établissements pénitentiaires, élaborés avec le soutien d'un groupe d'experts internationaux. Les cours sont adaptés aux différents contextes géographiques et ont été testés pour des agents pénitentiaires de **Colombie**, du **Guatemala**, de la **République dominicaine**, du **Maroc** et du **Sénégal**, qui ont également été formés pour devenir des formateurs dans leurs régions respectives. Une version en ligne du programme de formation est en cours d'achèvement.

39. L'OIDD soutient la mise en place d'un système électronique de gestion des dossiers et le renforcement de la budgétisation basée sur la performance afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence du ministère public **indonésien**. Dans le cadre de ce processus, nous avons examiné la relation entre la gestion des dossiers et les allocations budgétaires au sein du bureau du procureur général dans six provinces. En outre, l'OIDD a organisé la première formation impliquant des participants de 12 bureaux de procureurs dans la province de Sulawesi Sud. Un indice de coût spécial pour la budgétisation basée sur les performances sera créé en 2024 à partir des résultats de ces activités.
40. L'OIDD poursuit son partenariat de longue date avec le système judiciaire **kenyan**, qui se concentre désormais sur l'amélioration de la justice centrée sur les personnes et sous la garantie des résultats de la justice au niveau de la communauté. Cette année, l'OIDD a aidé à développer un système de suivi, de rapport et d'analyse pour les comités d'usagers des tribunaux afin d'améliorer la réactivité des tribunaux aux besoins de la communauté. L'OIDD a continué à travailler avec le système judiciaire sur les tribunaux des petites créances (SCC), qui jouent désormais un rôle crucial dans le règlement de la plupart des litiges de faible valeur monétaire qui encombraient auparavant le système judiciaire. Au cours de l'année écoulée, nous avons soutenu la mise en place de ces tribunaux dans plusieurs comtés et contribué à l'élaboration de directives pratiques.
41. Sur la base de ses 10 années d'activité au Kenya, l'OIDD prépare actuellement une note d'information pour mettre en évidence les progrès remarquables du système judiciaire au Kenya et le rôle essentiel des systèmes de justice dans la paix et le développement durable. La note traitera des réformes judiciaires au Kenya sur le plan de l'accès à la justice, du développement économique inclusif et de la décentralisation.
42. L'OIDD a lancé une nouvelle phase de son travail visant à renforcer les capacités des forces de l'ordre du **Libéria** à enquêter, poursuivre et juger les affaires de traite des êtres humains. Le projet renforcera également les capacités des organisations de la société civile et sensibilisera les communautés locales à l'identification et à la prévention des risques liés à la traite des êtres humains. Au cours de l'année écoulée, l'OIDD a soutenu l'élaboration du rapport annuel sur la traite des êtres humains au Libéria, a facilité les événements d'engagement communautaire, a révisé le matériel de renforcement des capacités et a évalué les foyers d'accueil potentiels dans les points chauds de la traite des êtres humains. Ce travail sera complété par un nouveau programme régional de l'OIDD sur la lutte contre la traite des êtres humains dans

l'Union du fleuve Mano, qui couvre également la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée** et la **Sierra Leone**.

43. Au niveau du plaidoyer politique, l'OIDD a contribué au rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains. Cette contribution s'est appuyée sur les discussions d'une réunion du groupe d'experts sur la traite liée aux conflits et la responsabilité, organisée au bureau de l'OIDD à La Haye, en collaboration avec le Rapporteur spécial et la Clinique internationale de droits de l'homme de la Faculté de droit de l'Université Duke.
44. L'OIDD a lancé un nouveau projet en **Macédoine du Nord** pour soutenir la transition vers un système accusatoire en matière pénale. Le projet se concentre sur l'amélioration de la formation juridique et la création de cliniques juridiques en droit pénal pour renforcer les capacités des diplômés des facultés de droit à traiter des affaires dans le cadre du système accusatoire.
45. Aux **Philippines**, l'OIDD vise à renforcer les capacités des institutions partenaires en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Au cours de la période sous revue, l'OIDD a aidé le Bureau du médiateur, le ministère de la Justice et le Conseil de lutte contre le blanchiment d'argent à élaborer des manuels sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage spécifiques à chaque institution. Une formation concrète a été dispensée à l'Académie judiciaire de la Cour suprême.
46. L'OIDD fournit une assistance technique à la **Somalie** pour la révision et la réforme du Code de procédure pénale. Une conférence nationale de haut niveau s'est tenue en juillet pour lancer le processus de révision. Une évaluation judiciaire a été menée sur la capacité existante de collecte, de stockage et de transfert des preuves scientifiques dans les États du Puntland, du Jubaland, du Galmudug et du Sud-Ouest, ainsi qu'à l'hôpital de la force de police somalienne à Mogadiscio.
47. L'OIDD a aidé le système judiciaire **ougandais** à former des juges nouvellement nommés. La formation était axée sur les règles et procédures judiciaires actualisées, élaborées avec le soutien de l'OIDD dans le cadre du programme de réforme du système judiciaire. Ces amendements visaient à réformer les lois obsolètes, à renforcer les procédures judiciaires et à améliorer l'accès à la justice.
48. Un an et demi après le début de la guerre en **Ukraine**, l'OIDD continue d'aider ses partenaires à renforcer leur résilience institutionnelle et à répondre aux besoins de justice prioritaires, notamment en apportant un soutien continu au Bureau du Procureur général. Cela inclut la mise en œuvre d'un programme pilote pour évaluer les performances annuelles des procureurs et l'analyse des aspects fonctionnels et structurels du bureau du Procureur général. Nous avons également fourni une assistance technique ciblée au Bureau du Procureur général sur des questions telles que le recouvrement de biens et l'entraide judiciaire. L'OIDD a continué de fournir une assistance technique, spécialisée et juridique dans les domaines du droit international humanitaire et du droit pénal international. Par exemple, nous avons

contribué à l'élaboration d'un mémorandum juridique sur la création de chambres spécialisées dédiées aux crimes et aux enquêtes sur les violences sexuelles liées aux conflits internationaux.

49. L'OIDD a participé à la conférence internationale de haut niveau « Unis pour la justice » à Lviv, organisée par le Bureau du Procureur général, à laquelle ont assisté les procureurs généraux et les ministres de la Justice de plusieurs pays et l'OIDD participe régulièrement aux réunions du Groupe consultatif sur les crimes d'atrocité.
50. L'OIDD continue d'accorder une grande priorité à la lutte contre la corruption, qui est un domaine de travail croissant.
51. L'OIDD reconnaît le rôle important des efforts de lutte contre la corruption. Elle a continué de soutenir le gouvernement **ukrainien** pour une reconstruction post-conflit réussie. Au cours de l'année écoulée, nous avons aidé à rétablir le Haut Conseil de la Justice qui est chargé de sélectionner et de superviser les juges. Notre soutien s'est étendu au renforcement de l'indépendance institutionnelle du Bureau national de lutte contre la corruption d'Ukraine (*NABU*). Nous avons fourni une assistance technique sur la résolution des disparités procédurales entre le NABU, la Haute Cour anticorruption et le Bureau du procureur chargé de la lutte contre la corruption, et nous avons lancé le projet d'un centre de formation pour le NABU. Sur le plan politique, l'OIDD a contribué à aligner la législation nationale sur la Convention anticorruption de l'OCDE et à établir la responsabilité des personnes morales pour les délits de corruption.
52. S'inspirant de son expérience en Ukraine, l'OIDD a réalisé des évaluations techniques et juridiques pour faciliter la sélection concurrentielle des procureurs **arméniens** et des enquêteurs opérationnels du Comité anticorruption. Plus de 330 candidats ont ainsi été examinés pour diverses fonctions judiciaires, de poursuites et autres liées à la lutte contre la corruption.
53. L'OIDD continue de soutenir le Comité consultatif indépendant de lutte contre la corruption (*CCIA*) en **Moldavie**. Elle a fourni une assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations du premier rapport du Comité, qui se concentre sur la fraude systémique et le blanchiment d'argent dans les secteurs financiers du gouvernement. Notre soutien vise à s'assurer que ces recommandations contribuent à l'élaboration d'un projet de loi, y compris un projet de loi qui clarifie la compétence de deux organismes de lutte contre la corruption pour la poursuite des affaires de corruption. L'OIDD a également soutenu la publication du troisième rapport du Comité sur la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales. L'une des neuf principales recommandations formulées par la Commission européenne en préparation des négociations pour l'adhésion de la Moldavie à l'UE est un nouveau projet que nous avons récemment lancé pour aider la Moldavie à mettre en place un mécanisme de contrôle extraordinaire pour les procureurs.

54. En **Mongolie**, l'OIDD a facilité l'élaboration du nouveau programme national de lutte contre la corruption pour 2023 - 2030. Les membres de l'Autorité indépendante de lutte contre la corruption, du ministère de la Justice et du Bureau du Procureur général ont notamment effectué deux visites d'étude à Singapour et aux États-Unis, pour rencontrer leurs homologues et se familiariser avec les meilleures pratiques. En outre, l'OIDD contribue à l'élaboration d'un manuel sur l'entraide judiciaire mutuelle.
55. Nous avons continué d'appuyer le Centre d'information financière (*FRC*) de **Somalie**, qui est devenu un élément important des efforts du gouvernement pour perturber le financement d'Al-Shabaab. L'OIDD a aidé le Centre d'information financière à élaborer une stratégie et un plan d'action pour perturber les flux financiers illicites, à mettre en place un groupe de travail sur la perturbation financière à l'échelle du gouvernement et à créer des lignes directrices pour la réglementation de l'argent mobile. Nous avons également renforcé les capacités des forces de l'ordre pour lutter contre le blanchiment d'argent transfrontalier et améliorer la coordination interinstitutions.
56. Suite à la signature d'un accord de pays hôte avec la **République démocratique du Congo**, l'OIDD a déployé des efforts pour établir une présence opérationnelle sur le terrain et renforcer son soutien à la Commission nationale de lutte contre la corruption.
57. Au niveau du plaidoyer politique, l'OIDD a participé aux réunions du Groupe de travail anticorruption du G20 en Inde et à une réunion du Groupe de travail italien de coordination sur la lutte contre la corruption, présidée par le vice-ministre des Affaires étrangères. Nous remercions le Gouvernement italien d'avoir inclus l'OIDD dans le Groupe de travail du G20 pendant sa présidence et nous remercions que ce partenariat se soit poursuivi sous les présidences de l'Indonésie et de l'Inde.
58. Parmi les autres engagements mondiaux, nous avons participé au Forum mondial de l'OCDE 2023 sur la lutte contre la corruption et l'intégrité, à la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée visant à renforcer la coopération internationale, à la reprise de la 14<sup>e</sup> session du Groupe d'examen de l'application et à la 17<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
59. L'OIDD a continué de soutenir la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'administration de la justice grâce à l'innovation numérique.
60. Nous avons fourni une assistance technique à la Chambre des avocats et à l'Administration pénitentiaire d'**Arménie** dans le cadre d'un projet pilote de vidéoconférence en ligne sécurisée. Ce projet comprenait des ateliers pour les défenseurs publics et le personnel de l'établissement pénitentiaire d'Armavir sur l'utilisation efficace des logiciels pour les communications vidéo confidentielles. En outre, l'OIDD a contribué à l'examen des dispositions sur la cybercriminalité du Code pénal et du Code de procédure pénale.

61. Pour améliorer la transparence judiciaire et l'accès à la justice au **Honduras**, l'OIDD a soutenu l'amélioration du système de gestion électronique des affaires afin de rendre les informations plus accessibles aux citoyens par le biais de protocoles, d'indicateurs de performance, de sites Internet et de portails. L'OIDD a également formé 115 opérateurs judiciaires sur les principes de la justice transparente.
62. L'OIDD a continué à soutenir le renforcement du système d'archivage électronique par le biais du déploiement des archives électroniques dans les tribunaux de Kisumu, Homabay, Siaya et Kiambu au **Kenya**. Le système introduit une série de services, notamment le dépôt au dossier des documents par voie électronique, le paiement en ligne des frais de justice et des mécanismes efficaces de recherche et de suivi des dossiers. Le déploiement de l'archivage électronique fait partie d'un ensemble plus large d'interventions visant à tirer parti de la technologie pour améliorer l'efficacité et l'efficience du système judiciaire.
63. L'OIDD continue de promouvoir ses activités sur l'innovation numérique en élargissant son réseau et en travaillant avec des acteurs clés impliqués dans la justice et la technologie. Nous avons organisé un événement à La Haye en juin sur « Le genre et l'intelligence artificielle dans la justice, la paix et la sécurité ». Organisé conjointement avec l'ambassade de la République de Chypre et l'ambassade de Suisse, en partenariat avec *International Gender Champions*, *Den Haag Hub* et *Women Leading in AI*, l'événement a mis l'accent sur l'importance de l'inclusion et de la diversité dans l'application des technologies de pointe.

#### *Réduire le déficit de justice pour les femmes et les filles*

64. L'OIDD intègre l'égalité des genres dans toutes ses activités et vise à protéger les droits humains des femmes par la promotion de cadres juridiques, réglementaires et politiques sensibles au genre, l'élimination des lois discriminatoires et des obstacles à la pleine participation des femmes à la société et l'autonomisation des femmes professionnelles dans le secteur de la justice.
65. En 2023, l'OIDD a organisé des sessions sur les droits des femmes en matière de travail en Afghanistan, réunissant des femmes juristes, des professeurs et des chefs traditionnels afin d'évaluer les défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées depuis l'introduction de nouvelles restrictions, ainsi que les solutions et les opportunités à l'échelle provinciale. Ces discussions offrent aux femmes afghanes une plateforme unique permettant d'échanger les bonnes pratiques et de se renforcer mutuellement.
66. Bien que ces activités soient actuellement suspendues en raison de l'annonce de nouvelles restrictions imposées aux organisations internationales opérant en Afghanistan, elles témoignent d'une grande volonté et d'un potentiel de changement positif, même dans les circonstances les plus difficiles. L'OIDD reste déterminée à nourrir ce potentiel à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan et continuera à

soutenir les organisations de femmes et les défenseurs des droits de la femme dans la mesure du possible.

67. Au **Kenya**, l'OIDD a continué à soutenir la mise en place et le fonctionnement des tribunaux spécialisés dans les violences sexuelles et sexistes. Cela inclut la création de comités d'utilisateurs des tribunaux spécialisés dans la violence sexuelle sexiste et l'élaboration de lignes directrices pratiques. L'objectif principal est d'établir une approche unifiée et centrée sur la victime pour traiter les cas de violences basées sur le genre, en rationalisant les procédures judiciaires, en garantissant une expérience cohérente au sein des tribunaux, en accélérant la résolution des affaires et en encourageant l'utilisation de la technologie dans les procédures judiciaires. En outre, grâce à l'appui de l'OIDD en matière de renforcement des capacités, le système judiciaire kenyan inclura dans ses rapports pour la première fois cette année des données ventilées par genre. Ces données fourniront des informations sur le nombre et les types d'affaires afin d'éclairer l'analyse et les politiques visant à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes.
68. Dans le cadre de sa coopération avec la société civile au **Sahel**, l'OIDD a signé des accords de partenariat avec 13 OSC locales afin de fournir une protection et une indemnisation aux survivants de violences basées sur le genre. Ces partenariats ont permis des activités de renforcement des capacités pour les organisations de femmes engagées dans le système de justice pénale au **Mali**. La formation visait à faciliter le traitement rapide des affaires liées au genre et à renforcer la capacité des groupes de femmes à surveiller les violations des droits des prisonniers.
69. Dans le cadre de son appui aux centres ADR en **Somalie**, l'OIDD a soutenu la création de 15 groupes de travail sur les violences basées sur le genre. Ces groupes de travail fournissent des références d'accompagnement pour les cas de violences basées sur le genre qui ne relèvent pas de la compétence des centres ADR. Ils apportent également un appui supplémentaire aux victimes, notamment en matière d'hébergement, de services médicaux, de soutien psychologique et de garde d'enfants. Pour rendre les groupes de travail opérationnels, l'OIDD contribue à l'élaboration d'une boîte à outils de gestion des affaires de violences basées sur le genre et de matériel de renforcement des capacités connexes.
70. En **Tunisie**, l'OIDD a procédé à une évaluation des besoins concernant la mise en œuvre de la loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Nous sommes actuellement en train de mettre en place une plateforme de coordination multipartite sur la violence à l'égard des femmes afin de répondre aux besoins identifiés.
71. L'appui de l'OIDD à l'Institution de réforme pénale en **Ouganda** a eu des résultats positifs sur le traitement des femmes accusées de délits mineurs dans la région occidentale. Cet appui a permis aux femmes d'obtenir une caution ou de se représenter elles-mêmes devant les tribunaux, ce qui a conduit à leur libération rapide et au rétablissement d'une vie normale et de leurs moyens de subsistance.

72. L'OIDD, en partenariat avec *Global Women's Institute* de l'Université George Washington, a lancé une étude de recherche sur la [justice axée sur les survivants de violences basées sur le genre dans des contextes complexes](#). La publication inclut des études de cas en **Afghanistan**, au **Honduras**, en **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, aux **Philippines**, au **Soudan du Sud** et en **Tunisie**. Elle présente différentes perspectives sur la complexité de l'accès à la justice, examine une série d'approches fondées sur la justice pour lutter contre les violences basées sur le genre dans des situations de conflit, de criminalité organisée, de catastrophes liées au climat et d'urgences sanitaires, et propose des recommandations visant à garantir aux femmes l'accès à la justice dans ces situations.
73. L'OIDD a publié une note d'information intitulée : [Permettre l'accès à la justice aux survivants de violences basées sur le genre faites aux femmes](#). Basée sur des données du **Somaliland**, la note d'information décrit les principaux obstacles qui empêchent les survivantes des violences basées sur le genre d'avoir accès à la justice et souligne les possibilités d'éliminer certains de ces obstacles par le biais des centres ADR.
74. L'OIDD continue de promouvoir la participation active et le leadership des femmes juristes dans tous les secteurs de la justice.
75. En 2023, l'OIDD a lancé un nouveau projet visant à renforcer l'expertise des femmes travaillant dans le domaine de l'application de la loi au **Libéria**. Les activités incluent le soutien d'un fonds de développement professionnel et d'un programme de mentorat pour 193 bénéficiaires, l'amélioration de la coordination entre les associations de femmes chargées de l'application de la loi et la promotion d'unités spécialisées pour enquêter sur les cas de discrimination fondée sur le genre. L'OIDD a facilité la rédaction d'un protocole d'accord (MOU) entre l'Unité de lutte contre la traite des êtres humains et la Division de protection des femmes et des enfants de la Police nationale du Libéria afin d'améliorer leur collaboration dans les enquêtes sur les cas de traite des êtres humains. Elle a également contribué à la rédaction d'un protocole d'accord entre l'association des femmes policières du Libéria et le Groupe de travail national du secteur de la sécurité et de la problématique hommes femmes, afin de faciliter la coopération et d'aborder des questions telles que le harcèlement sexuel.
76. En **Tunisie**, l'OIDD a aidé le ministère de la Justice à mettre en place un système interne de collecte de données numériques pour cartographier la participation professionnelle des femmes juges.
77. Nous avons plaidé pour la participation active des femmes à l'administration de la justice à l'échelle internationale et régionale.
78. En mars, j'ai conduit une délégation de l'OIDD à la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, au cours de laquelle l'OIDD a organisé plusieurs événements parallèles en collaboration avec des partenaires soulignant les liens entre la justice et l'égalité des genres. Il s'agissait notamment de :

- *Justice axée sur les survivants de violences basées sur le genre dans des situations complexes*, mettant en lumière les conclusions du rapport de l'étude susmentionnée. L'évènement a été organisé en partenariat avec *Global Women's Institute* de l'Université George Washington, le Département d'État américain, le gouvernement des Pays-Bas et le gouvernement des Philippines.
  - *Femmes à l'avant-garde de la justice*, soulignant l'importance de la participation et du leadership des femmes dans le secteur de la justice. L'évènement a été organisé conjointement avec la Mission permanente du Qatar auprès des Nations Unies, l'Association internationale des femmes juges et l'*American Bar Association*.
  - *Politique étrangère féministe et égalité des genres dans le cadre de la justice internationale*. L'évènement a été organisé en partenariat avec le gouvernement du Chili, la campagne GQUAL et le collectif Co-Impact Collab. Il a exploré l'interaction entre les politiques étrangères féministes et la représentation égale des femmes dans le domaine de la justice internationale.
79. Dans le cadre de la Semaine de la justice de La Haye, l'OIDD s'est associée à la plateforme néerlandaise WO=MEN pour codiriger un évènement intitulé « Renforcer le rôle des femmes en tant qu'agents de changement pour la justice », organisé et accueilli par l'adjoint au maire de La Haye.
80. L'OIDD a participé à la conférence sur le thème « les femmes donnent la vie » à Kigali (Rwanda). Organisée tous les quatre ans, l'édition de cette année s'est concentrée sur l'espace, la solidarité et les solutions. Les contributions de l'OIDD comprenaient l'organisation de deux sessions sur « la promotion de la justice climatique féministe à travers l'état de droit » et « la justice axée sur les survivants de violences basées sur le genre dans des situations complexes ».
81. J'ai eu le plaisir de me joindre aux intervenants de haut niveau lors de l'évènement « Accélérer l'action en faveur de l'égalité des droits pour les femmes et les filles d'ici 2023 », organisé par ONU Femmes en septembre. L'OIDD a également participé à l'évènement « Génération Égalité à mi-parcours ».
82. Lors de la deuxième conférence « Élaborer des politiques étrangères féministes », accueillie cette année par le gouvernement des Pays-Bas à La Haye, l'OIDD a conjointement organisé un évènement parallèle intitulé « Une politique étrangère féministe inspirée par les perspectives locales » avec ONU Femmes, GROOTS Kenya, et Stand4HerLand.
83. Les membres se souviendront que l'OIDD a soutenu le travail de plaidoyer politique sur la justice climatique féministe dans les forums politiques mondiaux et régionaux, tels que Stockholm+50, la Commission sur le statut des femmes, la Conférence des Parties à la CCNUCC, et en appui au Plan d'accélération mondial pour l'égalité entre les hommes et les femmes. En reconnaissance de ces efforts, la Coalition pour l'action des femmes en faveur de la justice climatique (AFJC) a invité l'OIDD à devenir un leader de l'AFJC, faisant de l'OIDD la première créatrice d'engagements invitée à assumer ce rôle.

84. Dans le cadre de l'engagement de l'OIDD auprès de la Coalition d'action pour la justice, nous travaillons à l'élaboration du rapport sur le financement de la justice pour les femmes, en partenariat avec ONU Femmes, la Banque mondiale, Pathfinders et d'autres organisations. Ce rapport vise à mieux faire comprendre la nécessité d'investir davantage dans la prévention et la lutte contre les violences conjugales.

## **L'état de droit, moteur de la paix et du e développement durable**

### *Pour un développement économique inclusif*

85. Afin de faire avancer un développement économique inclusif, l'OIDD aide ses partenaires à formuler des lois et des politiques économiques efficaces, à renforcer les capacités réglementaires des gouvernements, à soutenir le règlement des conflits et la négociation et la gestion des accords d'investissement, à travailler avec le secteur privé et à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des filles.
86. Nous travaillons dans divers contextes pour promouvoir la médiation comme moyen de résoudre les litiges commerciaux afin de réduire la charge des tribunaux et accroître leur rapidité et efficacité.
87. L'OIDD a continué à soutenir l'expansion de la médiation annexée au tribunal (CAM) au **Kenya**. Au cours de la période sous revue, l'OIDD a facilité la mise en place de registres de la CAM dans cinq tribunaux, a mené l'orientation du personnel judiciaire, a développé le Manuel de formation des formateurs pour la médiation, et a aidé à sensibiliser le public et les utilisateurs des tribunaux sur les processus et les procédures de la CAM. De juillet 2022 à juin 2023, 4 708 affaires ont été soumises à une médiation annexée au tribunal, et près de 95 % d'entre elles ont été résolues. Le temps global nécessaire pour résoudre les litiges a été réduit, et environ 57 millions USD qui auraient été dépensés pour des affaires ont été annulés par des litiges résolus.
88. Nos efforts visant à renforcer la médiation au **Kirghizistan** incluent l'élaboration de clauses de résolution des litiges par la médiation, le renforcement des capacités des juges, une campagne nationale de sensibilisation à la médiation et une formation spécialisée pour les médiateurs sur la conduite de la médiation en ligne.
89. En **Moldavie**, nous avons continué à soutenir l'intégration de la médiation judiciaire et privée dans le système électronique de gestion des dossiers. Notre approche globale inclut une étude sur l'état de la médiation dans le pays, l'élaboration d'une législation visant à améliorer le cadre réglementaire pertinent et la mise en place d'un système d'information sur la médiation pour le Conseil de médiation de Moldavie. En outre, l'OIDD a organisé pour les juges des sessions de formation sur les meilleures pratiques nationales et internationales en matière d'exécution des décisions arbitrales.
90. L'OIDD a organisé un cours de formation avancée sur la médiation commerciale à l'intention des médiateurs du Centre pour la résolution alternative des conflits du

**Monténégro** (CADRM). Un manuel et des modules de formation ont été élaborés afin que des cours de formation similaires puissent être reproduits à l'avenir. L'OIDD a également organisé une session de formation des formateurs sur la médiation commerciale à l'intention des médiateurs expérimentés du CADRM et a organisé deux ateliers régionaux pour les petites et moyennes entreprises. En outre, l'OIDD a élaboré un plan pour une campagne de sensibilisation du public à la médiation commerciale.

91. En **Cisjordanie et à Gaza**, l'OIDD a développé des modules de formation spécialisés, qui ont été convertis en modules de cours d'apprentissage en ligne pour soutenir la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Institut judiciaire palestinien. Une visite a été organisée pour présenter aux juges palestiniens les tribunaux économiques égyptiens et une formation en face à face a été dispensée à 50 juges.
92. L'OIDD a aidé le ministère de la Justice du **Tadjikistan** à élaborer un projet de loi sur la médiation.
93. S'inspirant de l'expérience acquise dans d'autres pays, l'OIDD a élaboré un manuel et un programme de formation pour les médiateurs en **Ouzbékistan**. Une visite d'information en Italie d'une délégation de hauts fonctionnaires ouzbeks a été organisée, leur donnant l'occasion de rencontrer plusieurs experts et institutions italiens.
94. Depuis qu'il est devenu opérationnel en 2019, le Programme de soutien des investissements dans les pays les moins avancés (PSI/PMA) a répondu aux demandes de soutien de plus de 10 PMA, et la demande pour ses services continue d'augmenter. Le programme a été inclus dans le Programme d'action de Doha et a fourni une assistance sur les questions liées à l'investissement dans plusieurs pays au cours de 2023.
95. L'OIDD a soutenu le développement d'un modèle de clause de résolution des litiges pour le Centre International de Médiation et d'Arbitrage de Mauritanie (CIMAM) et la formation à l'arbitrage commercial international à l'intention des arbitres du CIMAM et des représentants sélectionnés du secteur privé **mauritanien**.
96. Au **Rwanda**, l'OIDD a travaillé au renforcement des capacités du système judiciaire en matière d'application et d'interprétation des contrats commerciaux et d'investissement. La formation a porté sur les principes de base de l'interprétation des contrats, notamment les différences entre les systèmes de *common law* et de droit civil. Elle a également mis l'accent sur le rôle du système judiciaire dans l'application des contrats par le biais de l'arbitrage.
97. L'OIDD a fourni une assistance technique et a travaillé au renforcement des capacités au **Sénégal** afin d'évaluer son exposition par rapport aux accords internationaux d'investissement et aux conflits entre investisseurs et États.
98. L'OIDD a fourni une assistance technique à l'Agence de promotion des investissements de **Somalie** pour organiser un cours de formation de trois jours sur

la négociation des contrats d'investissement. La formation s'est concentrée sur les bases des contrats, les accords d'achat d'actions, les accords de coentreprise et les techniques de négociation.

99. S'appuyant sur son expérience, l'OIDD a publié une note d'information intitulée: [Une approche de l'état de droit pour un développement économique inclusif - soutenir des accords d'investissement internationaux justes et équitables dans les pays les moins avancés](#). Cette note s'appuie sur des exemples tirés du programme PSI/PMA pour donner un aperçu de la manière dont l'état de droit peut favoriser un développement économique inclusif.
100. En mars, j'ai conduit une délégation de l'OIDD à la **cinquième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA5)** à Doha. Il s'agissait d'une occasion importante pour l'OIDD de souligner le rôle de l'état de droit dans l'accélération du développement durable dans les contextes des PMA, notamment en contribuant à un climat des affaires favorable, en rendant le développement plus inclusif et en luttant contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Nous avons également organisé un événement parallèle, auquel ont participé les ministres de l'Ouganda et de la Gambie, le représentant permanent du Malawi, en tant que président du groupe des PMA, et de hauts fonctionnaires de la CNUCED et du FENU. L'évènement s'est concentré sur l'élargissement des partenariats et la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et a souligné le rôle important que jouent les fournisseurs de services d'investissement et les PMA dans la promotion de la réforme juridique liée à l'investissement.
101. J'ai participé au symposium de Rome relatif au rapport sur l'ouverture extérieure, organisé conjointement par le secrétariat du Forum économique international de Hongqiao, la Fondation du Conseil Italie-Chine et l'ambassade de Chine. Au cours de cet événement, j'ai souligné l'importance de l'état de droit dans la lutte contre les tendances alarmantes décrites dans le rapport 2022. J'ai souligné que l'état de droit pouvait contribuer à un développement économique inclusif, promouvoir une transparence accrue, restaurer la confiance et relever les défis transnationaux complexes de nos jours.

#### *Justice climatique et utilisation durable des ressources naturelles*

102. L'OIDD a continué à promouvoir des approches féministes, intersectionnelles et fondées sur les droits en matière d'action environnementale, à soutenir l'élaboration d'une législation sur la biodiversité et à renforcer les efforts de plaidoyer en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles.
103. Des évaluations sexospécifiques des cadres juridiques et politiques sur les questions climatiques sont en cours d'achèvement au **Burkina Faso** et aux **Philippines** dans le cadre du projet autofinancé « Promouvoir l'action des femmes et des filles pour la justice climatique à travers l'état de droit ». L'OIDD a également organisé un atelier sur la contribution nationale déterminée du Burkina Faso dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, afin de renforcer la capacité des points focaux sectoriels à

comprendre les instruments internationaux relatifs au changement climatique, à gérer les engagements liés au genre et à intégrer les perspectives de genre dans les outils de développement. En outre, l'OIDD s'efforce de créer des opportunités d'éducation juridique pour les étudiants et les prestataires d'aide juridique, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien aux femmes et aux filles vivant dans des communautés touchées par le changement climatique.

104. L'OIDD a continué à soutenir les actions locales de lutte contre le changement climatique au **Kenya**. Au cours de la période sous revue, nous avons contribué à l'élaboration de la politique et du projet de loi sur le changement climatique du comté de Kilifi. Ce projet de loi vise à renforcer le développement, la gestion, la mise en œuvre et la réglementation des mécanismes visant à améliorer la résilience climatique et le développement à faible émission de carbone pour un développement durable.
105. L'OIDD a formé les autorités traditionnelles et religieuses à la prévention et à la gestion des conflits fonciers à Mopti (**Mali**).
106. L'OIDD a achevé un projet visant à améliorer la sécurité foncière en renforçant la confiance du public dans l'enregistrement des transactions foncières au **Rwanda**. Ce projet inclut l'élaboration d'un manuel pratique sur la résolution des conflits fonciers à l'intention des *Abunzis* (chefs traditionnels). Des lignes directrices sur la résolution des conflits ont également été élaborées à l'intention du ministère de la Justice, de l'autorité foncière nationale (*NLA*) et des chefs locaux. Pour optimiser l'utilité de ces ressources, l'OIDD a développé un cours de formation, complété par une version d'apprentissage en ligne disponible en anglais et en kinyarwanda. Une campagne de sensibilisation aux droits fonciers organisée en collaboration avec l'autorité foncière nationale *NLA* est actuellement diffusée sur les stations de radio locales.
107. Parmi les résultats de recherche récents figure un document intitulé : [Approche de l'état de droit à l'insécurité climatique](#). S'appuyant sur des études de cas du **Burundi**, de l'**Indonésie**, du **Rwanda** et de la **Somalie**, la recherche démontre comment les interventions judiciaires centrées sur les personnes peuvent répondre aux risques d'insécurité et de conflit découlant des effets néfastes du changement climatique.
108. Notre note d'information intitulée « [Renforcer la justice climatique au Somaliland : le rôle des centres ADR](#) » vise à démontrer comment travailler à l'intersection de l'objectif 13 (action climatique) et de l'objectif 16 (sociétés pacifiques, justes et inclusives) est essentiel pour parvenir à la justice climatique. Cette approche favorise une action climatique plus inclusive, équitable et efficace tout en protégeant les personnes les plus vulnérables au changement climatique.
109. Nous avons également continué notre plaidoyer en faveur de la justice climatique en participant à des dialogues multilatéraux et à d'autres événements mondiaux.
110. J'ai conduit une délégation de l'OIDD à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP27) à Sharm el-Sheikh. Nous avons cherché à mettre en

évidence les liens entre l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'action climatique en organisant conjointement une série d'évènements parallèles et en faisant une déclaration lors de la plénière de haut niveau. Nous avons également veillé à ce que la « justice climatique » reste une priorité du programme. Nous nous préparons actuellement à continuer sur cette voie lors de la COP28 à Dubaï.

111. L'OIDD a contribué au premier bilan mondial de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La présentation a abordé les principaux moyens par lesquels une approche de l'état de droit à l'action climatique à l'intersection des objectifs 13 et 16 peut promouvoir la justice climatique, renforcer la capacité institutionnelle pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et améliorer la coopération internationale.
112. L'OIDD a participé à la COP15 de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique à Montréal (Canada), en soulignant le rôle catalyseur de l'approche de l'état de droit dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. Suite à l'adoption du cadre d'action, l'OIDD a également participé à un examen par les pairs du projet d'orientation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) sur l'intégration des considérations relatives aux droits de l'homme dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité.
113. L'OIDD a participé au dialogue du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement, soulignant la nécessité d'une participation et d'une habilitation juridique pour les femmes et les filles afin qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits à un environnement propre, sain et durable. L'OIDD a également contribué au rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique ainsi que sur l'amélioration de la législation relative au changement climatique et la promotion du principe de justice intergénérationnelle.
114. En mai, le bureau de l'OIDD à La Haye a accueilli un dialogue sur la justice climatique et la prévention des conflits, avec des experts juridiques du ministère néerlandais des Affaires étrangères, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Conférence de La Haye sur le droit international privé. L'évènement s'est concentré sur les concepts émergents de la justice climatique, tels que la justice intergénérationnelle, la justice climatique féministe et le droit à un environnement propre, sain et durable.
115. L'OIDD a participé à la conférence internationale annuelle de l'Académie néerlandaise sur la gestion des terres pour un développement équitable et durable (LANDac). En collaboration avec GROOTS Kenya, nous avons organisé une session sur le renforcement des droits fonciers des femmes et un évènement sur l'intégration de la justice dans la gouvernance foncière.
116. Dans la perspective de la COP28, nous avons participé activement à des évènements : en juin, l'OIDD a suivi les débats de la Conférence de Bonn sur le changement

climatique et a prononcé les observations finales lors de l'évènement parallèle « Table ronde de Bonn sur le droit climatique et la gouvernance », organisé par l'Université de Cambridge et le Centre pour le droit du développement durable.

117. En septembre, l'OIDD a participé au Sommet africain sur le climat et à la Semaine africaine du climat à Nairobi, organisés par le gouvernement kenyan, la Commission de l'Union africaine et la CCNUCC. Ces réunions ont constitué des étapes importantes dans la préparation de la COP28. Compte tenu de leur importance, la délégation de l'OIDD était composée des représentants de son siège ainsi que de ses bureaux dans la région. L'OIDD a contribué aux évènements par le biais de plusieurs engagements, notamment un évènement parallèle organisé conjointement avec la magistrature kenyane et le Réseau africain de formation judiciaire sur le droit de l'environnement (AJENEL), axé sur « Les magistrats africains et l'économie verte ». L'OIDD, Open Society Foundations (OSF) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont également organisé un évènement sur « l'état de droit et la gouvernance foncière communautaire pour promouvoir la résilience climatique, la justice et la paix », axé sur l'action climatique transformatrice et le développement économique. Reconnaisant la contribution de l'OIDD, l'Union africaine et la Banque africaine de développement ont invité l'OIDD à s'associer à l'organisation de la Conférence bisannuelle sur les terres africaines à Addis-Abeba en novembre 2023.
118. L'OIDD reste engagée dans la promotion d'approches de la sécurité alimentaire et de la nutrition fondée sur l'état de droit.
119. Le projet pilote « Sécurité alimentaire et état de droit en situation d'urgence », mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au **Honduras** et en **Ouganda**, a été achevé. Une prochaine réunion d'information conjointe de l'OIDD et de la FAO présentera les enseignements tirés de cette collaboration. L'OIDD travaille actuellement avec le gouvernement du Honduras pour élaborer un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations sélectionnées. Nous étudions également les moyens d'obtenir des ressources supplémentaires pour les travaux futurs dans ce domaine important.
120. Nous avons publié un document d'orientation intitulé : [État de droit pour la transformation des systèmes alimentaires](#), qui fournit aux décideurs politiques des recommandations pour intégrer l'état de droit, la transparence et les mécanismes de responsabilité dans les systèmes alimentaires. L'objectif est d'améliorer l'accès à la justice pour tous les acteurs de ces systèmes, en particulier les groupes vulnérables, afin de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.
121. Nous renforçons notre engagement envers les plateformes alimentaires mondiales. Cette année, l'OIDD a participé pour la première fois en tant qu'observateur à la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO. Nous avons contribué au rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la reprise de la Covid-19.

122. L'OIDD a participé au deuxième Forum arabe sur l'égalité : une voix, une qualité en matière de sécurité alimentaire à Beyrouth, soulignant le lien entre l'état de droit et la sécurité alimentaire. Nous avons également participé à l'évènement « Sécurité climatique et migration en Méditerranée », organisé par le CGIAR.
123. En juillet, nous avons participé à l'examen de l'UNFSS+2, notamment à un évènement spécial intitulé « Gouvernance pour la transformation des systèmes alimentaires », qui présentait des solutions fondées sur l'état de droit pour améliorer la gouvernance des systèmes alimentaires. À la suite du bilan, j'ai rencontré le Directeur général de la FAO pour discuter du rôle important de l'état de droit et de la bonne gouvernance dans la transformation des systèmes alimentaires et pour envisager une collaboration future.
124. En tant qu'observateur au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), l'OIDD a suivi les discussions liées aux dernières Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Ce document a été formellement adopté lors de la session plénière du CSA51 en octobre, au cours de laquelle l'OIDD a présenté une déclaration lors d'une session plénière de haut niveau et a formulé des observations lors de l'évènement parallèle « Approches fondées sur les droits de l'homme face aux défis mondiaux et à l'action climatique pour réaliser le droit de chacun à une alimentation adéquate pour tous », organisé par le Groupe d'amis du droit à l'alimentation.

*Une vie saine et le bien-être pour tous*

125. L'OIDD a continué de travailler à l'intersection de la santé, du développement durable et de l'état de droit pour améliorer l'accès aux soins de santé et la préparation aux pandémies, ainsi que pour renforcer les capacités de prévention et de réponse aux maladies non transmissibles.
126. Dans le cadre de la deuxième phase du Programme mondial RECAP, l'OIDD a développé une [boîte à outils pour les approches réglementaires des maladies non transmissibles](#) (MNT). Ce document est conçu pour aider les chercheurs et les étudiants en santé publique et dans les domaines connexes à mettre en œuvre des initiatives juridiques pour lutter contre les MNT et d'autres défis sanitaires mondiaux. En outre, l'OIDD a aidé des OSC au **Bangladesh**, au **Kenya**, en **Tanzanie** et en **Ouganda** à mettre en œuvre des projets de plaidoyer et d'éducation communautaire sur la lutte contre les MNT. Ces initiatives visent à créer un environnement propice aux réformes politiques et réglementaires qui favorisent une alimentation saine et une activité physique adéquate afin de prévenir les MNT. Nous sommes également sur le point de négocier un accord avec la Commission européenne pour étendre le programme à cinq autres pays.
127. L'OIDD reste déterminée à promouvoir l'état de droit dans la préparation et la réponse aux urgences de santé publique. Nous recherchons activement des fonds, en collaboration avec le Secrétariat du RSI de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour étendre notre soutien et notre assistance technique aux pays à revenu faible et

intermédiaire, notamment pour la mise en œuvre et le suivi du Règlement sanitaire international (RSI) dans ces pays.

128. Notre récente note d'information intitulée : [Prévenir les pandémies grâce à l'état de droit - renforcer la préparation juridique des pays aux urgences de santé publique](#) représente la position de l'OIDD sur cette question. Elle fournit un cadre structuré permettant aux gouvernements de créer, promulguer et appliquer des lois et des politiques conformes à l'état de droit et aux droits de l'homme afin d'améliorer la préparation aux urgences de santé publique. Le document a été publié lors de la réunion de haut niveau sur la préparation et la réponse aux pandémies, organisée lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre. Dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire, un événement spécial a été organisé au bureau de l'OIDD à Genève.
129. Cette année, l'OIDD a rejoint le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale. Suite à la décision de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) d'accorder le statut d'observateur à l'OIDD en 2022, nous avons participé pour la première fois à ce titre à la 76<sup>e</sup> réunion de l'AMS en mai.
130. Tout au long de l'année, l'OIDD a participé aux réunions des groupes de travail sur la modification du RSI et suit de près les discussions au sein du groupe de négociation intergouvernemental axées sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies dans le cadre de la Constitution de l'OMS.
131. L'OIDD a également participé à deux webinaires organisés par le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale pour fournir des avis d'experts sur les processus de négociation internationale en cours.
132. En mai, l'OIDD a participé au 17<sup>e</sup> Congrès mondial sur la santé publique, organisé par la Fédération mondiale des associations de santé publique, l'Association des écoles de santé publique et l'Association italienne pour l'hygiène, la médecine préventive et la santé publique. Le congrès a été une plateforme qui a permis à l'OIDD de présenter ses initiatives, en organisant deux ateliers thématiques et une présentation par affiches.
133. En juin, l'OIDD a participé à la réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA. Notre intervention a mis l'accent sur la nécessité d'accorder une attention particulière à l'état de droit en tant qu'outil clé pour lutter contre les inégalités, notamment par l'amélioration des services juridiques, de l'alphabétisation juridique et de l'autonomisation.

### **III. ATTEINDRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES : LES CATALYSEURS ORGANISATIONNELS**

134. Le Plan stratégique 2021-2024 identifie quatre catalyseurs organisationnels, qui sont des domaines clés pour l'investissement dans les capacités, les systèmes et les ressources afin de mettre en œuvre au mieux les buts et objectifs stratégiques de

l'OIDD. Les progrès réalisés dans chaque domaine au cours de la période sous revue sont les suivants.

### **Innovation, intégration et impact**

135. Le premier élément vise à renforcer la qualité, l'intégration et l'innovation du travail de l'OIDD et à mettre davantage l'accent sur les éléments probants et les résultats.
136. L'OIDD a commencé à adopter une approche plus intégrée dans l'élaboration des programmes. Les changements introduits visent à promouvoir une plus grande intégration en impliquant des experts en la matière et des fonctions d'appui dès le début du processus, ce qui améliore l'efficacité et la rapidité des procédures.
137. Dans le cadre de la transition d'une mise en œuvre basée sur des projets à une approche programmatique plus intégrée, l'OIDD élabore des stratégies nationales spécifiques au contexte, basées sur une analyse factuelle et une consultation avec les parties prenantes nationales. L'élaboration des stratégies nationales sera pilotée dans un nombre limité de pays et introduite de manière itérative.
138. L'OIDD a élaboré un cadre stratégique de résultats et de ressources (SRRF) pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Il s'agit de la première tentative de recours par l'Organisation à un système de suivi quantitatif des performances. La mise en œuvre se fera par étapes. Au cours de la période sous revue, les données collectées pour 2022 ont été validées et analysées et les enseignements tirés de cet exercice sont utilisés pour renforcer l'orientation vers les résultats et la capacité de suivi interne de l'OIDD.
139. L'OIDD a mis en place sa première fonction institutionnelle de gestion des données et des connaissances et prévoit d'élaborer une stratégie de données de l'Organisation afin de mieux créer, gérer et utiliser les données pour la gestion interne et le plaidoyer externe.

### **Investir dans la personne humaine**

140. Nous avons continué à mettre en œuvre la stratégie de ressources humaines élaborée l'année dernière afin que l'OIDD puisse attirer, gérer et retenir un personnel talentueux et motivé et soutenir les collègues qui travaillent dans des environnements opérationnels extrêmement difficiles.
141. La majorité du personnel étant sur le terrain et les possibilités de voyage étant limitées pendant la pandémie de Covid-19, j'ai été très heureuse d'accueillir une réunion d'une semaine de tous les directeurs de pays à Rome en février. Le personnel en poste sur le terrain a eu l'occasion de participer à des discussions stratégiques avec la direction et le personnel du siège, d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIDD et de discuter de la voie à suivre avec notre nouveau Plan de

gestion pour 2023-2024, ainsi que d'échanger des points de vue sur les défis et les opportunités.

142. Après le lancement de la nouvelle plateforme de recrutement, un site Internet de recrutement a été créé pour fournir aux candidats potentiels des informations sur les conditions de travail et d'emploi de l'OIDD.
143. L'OIDD développe également des supports d'information pour l'accueil, l'intégration et l'orientation des nouveaux collaborateurs. Il s'agit notamment d'un cours d'orientation en ligne, d'une vidéo de bienvenue et d'autres supports contenant des informations sur l'OIDD, ses politiques, ses procédures et ses valeurs organisationnelles.
144. Un processus amélioré de gestion des plaintes a été mis en place, ainsi qu'un cadre éthique qui permet au personnel de l'OIDD de recevoir des conseils sur les questions éthiques et la mise en œuvre de politiques liées à l'éthique.
145. En octobre, l'OIDD a célébré la Journée mondiale de la santé mentale avec plusieurs événements visant à promouvoir la santé mentale et le bien-être du personnel de l'OIDD, notamment ceux travaillant sur des lieux dangereux. Plus de 200 employés provenant de différents pays du monde ont participé à ces activités, dont plusieurs webinaires, des séances de yoga et de méditation.
146. Le processus de changement organisationnel que j'ai engagé l'année dernière se poursuit. Au cours de l'année écoulée, l'OIDD a organisé une série d'ateliers auxquels ont participé tous les départements et bureaux, ainsi que les directeurs de pays, afin de renforcer l'engagement du personnel. Nous avons également mis en place un processus de rétroaction à 360 degrés à l'intention des cadres supérieurs afin d'améliorer le travail d'équipe et l'efficacité grâce à des commentaires confidentiels et à des discussions d'équipe.
147. En octobre, j'ai eu le privilège de soutenir l'initiative de l'Association du personnel de l'OIDD de participer aux Jeux interagences de l'ONU, qui rassemblent des fonctionnaires internationaux à l'échelle mondiale.

## **Amélioration des systèmes et des processus opérationnels**

### *Amélioration des systèmes*

148. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'efficacité et la coordination au cours du cycle stratégique actuel, l'OIDD investit dans la mise à jour de ses systèmes et de ses processus opérationnels afin de garantir que les opérations de l'Organisation sont mieux alignées sur les besoins et les priorités institutionnelles.
149. L'OIDD a amélioré les systèmes de gestion des ressources humaines existants, notamment en poursuivant leur intégration avec le système de paie. D'autres

améliorations incluent le développement d'un entrepôt de données centralisé et l'automatisation des processus de cartographie des événements du projet.

150. Au cours de cette année, l'OIDD a été accordée le statut d'observateur dans les organes interagences du système des Nations Unies sur les finances et le budget, la gestion des ressources humaines et les achats, ce qui lui a permis de tirer parti de l'expérience d'autres organisations. Elle a également participé au Marché mondial des Nations Unies, ce qui lui a permis d'entrer en contact avec des fournisseurs réputés, de simplifier les processus et de réaliser des économies.
151. En outre, des progrès sont réalisés concernant l'introduction du système de lutte contre le blanchiment d'argent et une recherche est en cours pour trouver des contractants potentiels pour la gestion des sanctions.
152. L'OIDD a négocié un nouveau bail pour son siège, ce qui lui a permis d'acquérir un espace supplémentaire, notamment le rez-de-chaussée et l'entrée d'origine du bâtiment, afin de répondre à ses besoins en matière d'espace de bureau et de rendre le bâtiment plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous travaillons avec des experts du Programme alimentaire mondial (PAM) pour planifier la rénovation de ce nouvel espace. La phase de construction devrait débuter en 2024.

#### *Gestion des risques sécuritaires*

153. Assurer le bien-être des collaborateurs reste ma principale priorité, car une grande partie de notre travail se déroule dans des environnements sensibles et dangereux. Cela est particulièrement vrai dans les pays touchés par des conflits et dans des contextes complexes comme l'Afghanistan, le Myanmar, l'Ukraine et le Sahel.
154. En réponse à l'imprévisibilité croissante de notre environnement opérationnel, nous avons accru la capacité du siège social à prendre en charge les services de sécurité pour l'ensemble de l'Organisation.
155. Notre équipe de gestion de la sécurité travaille en étroite collaboration avec les bureaux nationaux pour assurer le bien-être du personnel, fournir des conseils en matière de sécurité et sur les questions de santé et de bien-être. Plusieurs missions ont été menées pour aider le personnel sur le terrain à examiner les plans et systèmes de sécurité et à fournir une formation supplémentaire.
156. En avril, à la suite d'une directive des autorités *de facto* en Afghanistan, interdisant aux femmes afghanes de travailler dans les locaux des Nations Unies, l'OIDD a pris des mesures pour assurer la sécurité du personnel féminin en lui demandant de travailler à distance. En mai, après des consultations avec les Nations Unies, d'autres partenaires et notre personnel, il a été décidé que le personnel national féminin pouvait reprendre le travail depuis le bureau. Le personnel de sécurité de l'OIDD surveille de près la situation.

157. Suite à la crise au Niger, notre bureau national a activé un plan d'hibernation et tous les membres du personnel travaillaient à distance depuis leur domicile. Les opérations ont repris dès que les conditions de sécurité se sont améliorées.

### *Statut juridique*

158. L'OIDD continue à accorder la priorité aux efforts visant à obtenir un statut juridique reconnu dans les pays où elle opère ou à l'intention d'opérer. Cet objectif est principalement atteint en concluant des accords avec les pays hôtes, qui garantissent son statut juridique en tant qu'organisation internationale, favorisent le bon déroulement des opérations, protègent son personnel et ses installations et permettent une utilisation efficace des fonds des donateurs.
159. Au cours de la période sous revue, l'OIDD a conclu des accords de pays hôte avec **les Bahamas**, la **République démocratique du Congo** et l'**Ukraine**. Je voudrais remercier tous les membres, en particulier les États-Unis, pour leur soutien tout au long du processus de négociation.
160. L'OIDD espère conclure prochainement des accords similaires avec les **Philippines** et la **Tunisie**. Elle négocie des accords similaires avec plusieurs autres pays.

### **Renforcement des partenariats**

161. Le quatrième catalyseur du Plan stratégique vise à maximiser l'impact de l'OIDD grâce à des partenariats améliorés, par des communications renforcées et un plaidoyer efficace pour un appui politique et financier en faveur de l'état de droit.

### *Sensibilisation des parties prenantes*

162. Le renforcement de l'action de l'OIDD auprès des partenaires clés, notamment les États membres et les pays partenaires, le système des Nations Unies, les organisations internationales, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé a constitué une priorité majeure.
163. L'OIDD a élargi le nombre de ses membres, le Niger devenant la 38<sup>e</sup> partie membre le 21 février 2023. Des discussions sont en cours avec plusieurs autres pays afin de promouvoir une croissance équilibrée du nombre de membres de l'OIDD.
164. Tout au long de l'année, j'ai contacté les ambassadeurs et les représentants des parties membres de l'OIDD à Rome, Genève et New York pour les remercier de leur soutien et de leur coopération.
165. Nous avons renforcé nos liens avec le système des Nations Unies grâce à un engagement bilatéral et une coopération avec les entités des Nations Unies, notamment le Secrétariat des Nations Unies, la FAO, le FIDA, l'OIM, l'UIT, le HCDH,

le PNUD, l'UNICEF, l'UNICRI, le HCR, l'ONU-DC, l'ONU-Femmes, le PAM et l'OMS, dans les domaines de la programmation, de la recherche et du plaidoyer en faveur des politiques. L'OIDD a également renforcé sa coopération avec d'autres agences basées à Rome, notamment l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

166. La réunion annuelle du Conseil de l'OIDD a eu lieu en septembre au siège de l'Organisation à Rome. Lors de cette réunion, la direction de l'OIDD a donné un aperçu des progrès réalisés depuis la réunion précédente, en mettant l'accent sur le programme, la recherche et le plaidoyer. La discussion a également porté sur les possibilités du Conseil de soutenir l'OIDD dans la mise en œuvre des priorités et le renforcement des partenariats. Je remercie les membres du Conseil, en particulier le président, pour leur leadership et leur performance active.
167. En septembre, j'ai eu l'honneur d'une audience privée avec Sa Sainteté le Pape François. Nous avons discuté de notre engagement commun en faveur de la justice, l'état de droit, l'égalité des genres et du soutien aux plus vulnérables. Compte tenu des nombreuses priorités communes, l'OIDD se réjouit de renforcer sa coopération avec le Saint-Siège pour promouvoir la paix et le développement durable par le biais de l'état de droit.
168. En octobre, l'OIDD a participé au deuxième dialogue stratégique entre les États-Unis et l'OIDD à Washington. Ce dialogue a réuni les différentes régions géographiques et agences du Département d'État américain et d'autres agences et départements gouvernementaux pour examiner les progrès réalisés dans des domaines clés et d'explorer les opportunités futures. Auparavant, l'OIDD avait déjà accueilli le Secrétaire d'État adjoint américain chargé des affaires internationales de stupéfiants et d'application des lois et le Secrétaire d'État adjoint américain chargé des organisations internationales pour discuter des priorités communes.
169. En juillet, le siège de l'OIDD a accueilli le président de la Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire du Bundestag allemand.
170. Lors de ma visite à Vienne en juin, j'ai rencontré les principales parties prenantes, notamment le ministre fédéral autrichien de la Justice et des représentants du ministère fédéral des Affaires européennes et internationales et du département du Chancelier chargé des affaires féminines et de l'égalité.
171. En mai, j'ai participé aux côtés des ministres de l'Azerbaïdjan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et de Singapour, ainsi que d'autres dirigeants mondiaux, à l'évènement appelé « Printemps juridique de Tachkent ». À cette occasion, j'ai souligné l'importance cruciale de garantir l'état de droit et l'accès à la justice pour tous afin de promouvoir la paix et le développement durable.

172. Pendant mon séjour en Ouzbékistan, je me suis rendue à Samarkand pour assister à la 32<sup>e</sup> assemblée annuelle et au forum d'affaires de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), où j'ai rencontré le conseiller juridique général de la BERD et discuté des moyens de renforcer davantage le partenariat de longue date de l'OIDD avec la BERD, conformément au mandat d'expansion de la Banque. En juin, l'OIDD a accueilli une délégation de la BERD à Rome pour discuter de la mise en œuvre de l'accord-cadre signé en novembre 2022 et explorer les futures opportunités de coopération.
173. J'ai également participé au deuxième forum du Fonds de développement de l'OPEP à Vienne, consacré à l'innovation climatique, et j'ai rencontré le Directeur général du Fonds de développement international de l'OPEP. Ces engagements ont fourni de précieuses occasions de discuter de l'importance de l'état de droit pour protéger les groupes vulnérables et soutenir la transition vers un modèle de développement plus respectueux de l'environnement et plus durable.
174. Lors de ma visite à la conférence des PMA5 à Doha, j'ai eu l'occasion de rencontrer le vice-ministre des Affaires étrangères du Qatar et le Directeur général du Fonds de développement du Qatar pour discuter du renforcement de la coopération.
175. Je me suis rendue à Nairobi en novembre pour rencontrer de hauts responsables du gouvernement kenyan, des magistrats et des partenaires de développement afin de renforcer notre partenariat et notre coopération établis de longue date.
176. L'une des réalisations les plus importantes de l'année écoulée a été la réussite de l'évaluation des piliers menée par la Commission européenne, qui a prouvé l'efficacité des systèmes, règles et procédures de contrôle et de protection de l'OIDD. Depuis lors, nous avons activement renforcé notre partenariat avec l'Union européenne (UE). L'OIDD a été choisie pour codiriger le groupe de travail sur la responsabilité et l'état de droit, l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la transparence du réseau démocratique Team Europe de l'UE. Nous travaillons actuellement au renforcement de notre capacité interne à collaborer avec l'UE à l'échelle opérationnelle.

### *Campagnes de sensibilisation*

177. En plus du travail déjà souligné dans le cadre des objectifs stratégiques concernés, nous nous sommes engagés dans plusieurs initiatives de plaidoyer politique au cours de l'année écoulée, afin de positionner davantage l'OIDD en tant que leader d'opinion et champion de l'objectif 16 en tant que catalyseur de la paix et du développement durable.
178. Sur le plan du plaidoyer politique, notre événement phare a été la quatrième conférence sur l'objectif de développement durable n° 16, qui s'est tenue à Rome du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin en partenariat avec le gouvernement italien et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA).

179. Intitulée « l'objectif de développement durable n° 16 comme boussole pour nous guider à travers les crises entremêlées », la conférence visait à examiner les progrès et les défis liés à l'objectif 16, en se concentrant sur les conflits et l'érosion de la confiance dans les institutions publiques, et à réfléchir sur le rôle central de l'objectif en réponse aux crises liées aux systèmes alimentaires et au changement climatique.
180. Pour la première fois depuis Covid-19, la conférence s'est tenue en présentiel et a réuni 200 experts et près de 700 utilisateurs se sont inscrits pour participer en ligne. Parmi les intervenants de haut niveau figuraient le ministre et le vice-ministre italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le Secrétaire général adjoint, le président de l'ECOSOC, des ministres du gouvernement, des chefs d'agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que des représentants de la société civile, du monde universitaire, de la magistrature, de la jeunesse et des médias.
181. Avant la conférence sur l'objectif 16, l'OIDD a organisé une journée de la société civile, en collaboration avec le Forum de la société civile pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (CSPPS) et le Réseau pour la transparence, la responsabilité et la participation (TAP). Cet événement hybride a réuni plus de 40 représentants de la société civile et leur a donné l'occasion d'examiner et de finaliser la [Déclaration de Rome 2023 de la société civile sur l'objectif de développement durable n° 16+](#).
182. Les résultats de la conférence ont été examinés lors d'événements importants de l'ONU, tels que le Forum politique de haut niveau (FPHN) en juillet et le Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre. À la demande de l'Italie, le Secrétaire général a transmis les [messages clés de la conférence](#) à tous les États membres de l'ONU sous la forme d'un document conjoint de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC.
183. Nous avons également contribué à plusieurs processus multilatéraux et fait des déclarations lors des consultations, notamment la Déclaration politique pour le Sommet sur les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour la paix, la Déclaration sur les générations futures, le Pacte mondial pour le numérique et la Réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas de pandémie. Nos messages mettent l'accent sur le rôle de l'état de droit, de l'accès à la justice et du rôle de l'objectif 16 en tant que catalyseur du Programme 2030. En outre, l'OIDD a régulièrement organisé à New York des réunions avec des groupes aux vues similaires pour coordonner autour de ces événements le plaidoyer et le lobbying des organisations intergouvernementales et des OSC intéressées par l'objectif 16.
184. En mai, le président de l'ECOSOC m'a invité à prononcer un discours liminaire lors d'une réunion spéciale sur le thème « Exploiter le potentiel de transformation de l'objectif 16 : renforcer la gouvernance et lutter contre la corruption ». Cet événement important a été l'occasion de réfléchir sur le pouvoir catalyseur de l'objectif 16 pour accélérer les progrès vers la réalisation du Programme 2030. En outre, le président de

l'ECOSOC m'a invité à modérer l'évaluation thématique de l'objectif 9 dans le cadre du Forum politique de haut niveau en juillet.

185. Au cours de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous nous sommes appuyés sur ce travail pour défendre l'état de droit et l'accès à la justice dans différents forums politiques. J'ai pris la parole lors du Dialogue des dirigeants sur le thème « Renforcer les politiques d'intégration et les institutions publiques pour atteindre les objectifs de développement durable », coprésidé par le Premier ministre des Îles Cook et le Premier ministre du Danemark. Nous avons également fait des déclarations lors de la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies et lors de la réunion ministérielle préparatoire du prochain Sommet pour soutenir le soutien politique et financier accru en faveur de l'état de droit.
186. J'ai représenté l'OIDD à l'ouverture de haut niveau de la 52<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève et l'OIDD a participé activement aux sessions du Conseil des droits de l'homme tout au long de l'année. Nos interventions ont toujours souligné la nécessité de donner la priorité à la mise en œuvre de l'état de droit dans le traitement de questions telles que l'apatridie, la protection des droits des peuples autochtones et des communautés touchées par le changement climatique et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.
187. Cette année marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de la création du Bureau de liaison de l'OIDD à Genève. Pour commémorer cette étape importante, nous avons organisé une série d'événements pour promouvoir l'OIDD, son mandat et notre travail à Genève et à l'ONU. J'ai eu le privilège de participer à un événement de haut niveau sur l'état de droit en tant qu'outil essentiel pour les droits, le développement et la paix. Parmi les intervenants figuraient le ministre de la Justice de la Gambie, le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme, l'ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies à Genève et des représentants de la société civile.
188. L'OIDD participe activement à plusieurs réseaux, renforçant ainsi sa position mondiale et apportant son expertise. Nous avons continué à travailler avec la Coalition d'action pour la justice et avons participé à la réunion ministérielle de la Coalition organisée par le gouvernement néerlandais en juin.
189. L'OIDD est devenue membre du Réseau de partenaires pour la justice et l'état de droit de la Banque mondiale et a participé à sa réunion inaugurale. Cette initiative, qui vise à fournir un leadership éclairé, à générer et à diffuser des connaissances et à tirer parti des ressources, reflète l'importance croissante accordée à la justice et à l'état de droit au sein de la Banque mondiale.
190. L'OIDD a rejoint la cohorte sur l'état de droit et la justice centrée sur les personnes du Sommet sur la démocratie et a participé à la déclaration commune et à l'appel à l'action du groupe qui ont été présentés publiquement lors du Sommet.

191. L'OIDD a participé pour la première fois au week-end sur la gouvernance de la Fondation Mo Ibrahim à Nairobi.
192. En novembre, l'OIDD a co-organisé la conférence annuelle du Forum néerlandais d'information sur la sécurité et l'état de droit à Nairobi. La conférence qui s'est tenue pour la première fois en dehors des Pays-Bas, a rassemblé des décideurs politiques, des praticiens et des experts afin d'explorer les tendances actuelles et émergentes en matière de sécurité, d'état de droit et de développement.

#### **IV. MISE À JOUR DE LA GESTION**

##### *Résultats financiers*

193. L'OIDD a reçu 94 % de son budget annuel en revenus non affectés. Une diminution inattendue des revenus non affectés à la mi-2023 a contraint l'Organisation à ajuster ses plans de dépenses pour les projets et les activités institutionnels, ainsi que les coûts liés au personnel, afin d'équilibrer son budget. L'OIDD a continué à suivre de près ses dépenses afin d'atténuer les incidences négatives liées à cette baisse.
194. À la fin du troisième trimestre, les revenus affectés ou les revenus de programme ont atteint 68 % et sont en bonne voie pour atteindre les objectifs budgétaires, mais l'OIDD reste consciente de l'impact potentiel de l'instabilité qui prévaut actuellement dans de nombreux contextes dans lesquels l'Organisation opère.
195. Le budget de fonctionnement 2024 a été préparé conformément au Plan de gestion 2023-2024. Il a été examiné et approuvé par le Comité d'audit et de finance et la Commission permanente, sera soumis à l'Assemblée des Parties.

#### **V. PERSPECTIVES**

196. L'environnement extérieur difficile a donné plus de sens à notre mandat, et les avantages comparatifs de l'OIDD peuvent être particulièrement précieux dans le monde actuel.
197. Alors que le Plan stratégique 2021-2024 arrive à son terme, l'OIDD élaborera un nouveau Plan pour le prochain cycle stratégique. Nous sommes déterminés à tirer parti de nos atouts et à agir là où nous pouvons ajouter le plus de valeur à nos projets communs de construction et de maintien de la paix et d'accélération des progrès dans le cadre du Programme 2030. Nous continuerons également à explorer des solutions fondées sur l'état de droit pour relever les défis mondiaux, qu'il s'agisse de parvenir à l'égalité des genres, de lutter contre le changement climatique ou de garantir l'utilisation responsable des technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle. Atteindre ces objectifs nécessitera de nouveaux investissements dans le personnel et les systèmes de l'OIDD ainsi qu'une volonté politique continue et un soutien financier plus large.

198. Un véritable changement n'est possible que lorsque nous travaillons ensemble dans tous les secteurs, dans toutes les sociétés et partout dans le monde. Nous vous remercions pour votre soutien et votre engagement envers la mission de l'OIDD.

/FIN